

en date du dix-neuvième jour du mois intercalaire placé après le sixième mois de la précédente année (7 août 711), qui lui ordonnait de se rendre sur le Pic de l'Est et auprès de la mer orientale à Lai tcheou<sup>1</sup> 萊州, pour y jeter les dragons, et, en même temps, de visiter successivement les lieux consacrés par des vestiges divins, pour y pratiquer des actes méritoires, — (Lu Hao-sien donc), a pris avec lui deux de ses disciples, ainsi que Tou Han-kouang 杜含光, religieux taoïste du temple Ling-sien 靈仙觀 à P'ou tcheou 蒲州, Wang Yuan-tou 王元度, religieux taoïste du temple Tan-yai, et Souen Ts'ang-houei 孫藏暉, religieux taoïste du même temple, et, en ce lieu, pendant trois jours et trois nuits, ils ont accompli les rites taoïstes du caractère magique d'or pour les quarante-neuf hommes<sup>2</sup>, ils ont organisé une offrande maigre et une cérémonie *tsiao* et en même temps ils ont jeté les dragons ○○○<sup>3</sup>.

Le tch'ao yi lang qui exerce les fonctions de secrétaire du préposé aux greniers, Lou Ta-kien 陸大鷄;

le tch'ao yi lang qui exerce les fonctions de secrétaire dans le bureau de la guerre, Kao Ye 高爰;

le t'ong tche lang qui exerce les fonctions de secrétaire, Yuan Kan-che 袁幹時;

le siuan yi lang qui exerce les fonctions d'adjoint au sous-préfet de Hia-k'ieou 環邱, P'ei Yu 裴遇;

obéissant à la décision qui a été prise par le gouverneur, duc du royaume de Ts'i, Ts'ouei 崔, ont dirigé cette affaire.

Le vénérable maître Lu<sup>4</sup>, dans le courant du second mois d'automne, avec soin a rédigé cette notice.

§ 17<sup>5</sup>.

Notre souverain se préoccupe des immortels divins<sup>6</sup>; par décret il a chargé Leang Sseu-t'o 梁思陀, ayant les titres de tcheng yi ta fou et de nei ki che, ainsi que Kiu Yuan-ming 俱元明, ayant le titre de sseu-po, d'aller en compagnie du religieux taoïste Yen Wou-ming 任无名 sur le T'ai chan Pic de l'Est, pour y jeter les dragons, et y faire les combinaisons et les transmutations; il les favorisa en leur accordant des cordons (de sceau) violets; il accompagna leur départ avec des pièces de monnaie brunes<sup>7</sup>. Avec beaucoup de majesté, avec beaucoup de pompe, le cortège de

1. Aujourd'hui Lai-tcheou fou, dans le Chan-tong.

2. Cf. p. 78, n. 4, et p. 80, ligne 12.

3. Les trois mots qui sont endommagés doivent signifier vraisemblablement « et ont présenté la prière ».

4. Ce personnage est sans doute Lu Hao-sien dont il a été question plus haut.

5. Cf. fig. 4; stèle de l'Est, face méridionale, troisième registre; le texte est transcrit dans le *K'ieou kou lou*, p. 27<sup>b</sup> et dans le *Tai lan*, chap. XII, p. 10<sup>a-b</sup>. Avant la première ligne, on distingue les

mots 歲 « année » et 月 « mois » qui, à eux seuls, ne peuvent présenter aucun sens.

6. L'auteur du *Tai lan* (*loc. cit.*), suppose qu'il y a peut-être dans cette phrase une intention critique; il est cependant peu vraisemblable que cette inscription destinée à commémorer une cérémonie taoïste ait pu reprocher à l'empereur d'être trop adonné aux superstitions.

7. 紺錢. Peut-être s'agit-il de lingots en papier qu'on aurait fait brûler au moment du départ des envoyés.